

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 282140

Objet : Participation 2021 du Conseil départemental de la Haute-Garonne à l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel (IIABM)

Mesdames, Messieurs,

L'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel (IIABM) regroupe les Conseils départementaux de l'Ariège, de l'Aude et de la Haute-Garonne. Elle assure la gestion et l'exploitation de la retenue de Montbel, située en Ariège avec une capacité de 60,5 millions de m³ d'eau. Cet ouvrage est un équipement stratégique pour la satisfaction des besoins en eaux de la Haute-Garonne durant l'été. Les usages prioritaires associés à la retenue sont :

- la compensation des prélèvements d'irrigation,
- le soutien d'étiage réglementaire de l'Hers Vif,
- la fourniture d'eau à l'adducteur Hers-Lauragais (qui permet le remplissage de retenue de la Ganguise).

De façon facultative si les niveaux en stock le permettent, la retenue permet également le soutien d'étiage de la Garonne, à partir du 15 septembre, dans le cadre d'une convention passée entre l'IIABM et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG).

L'IIABM a voté son budget primitif 2021 le 22 janvier 2021. Suite à la décision modificative n°2 du 30 novembre 2021, qui a permis d'intégrer les recettes de ventes d'eau et d'électricité, l'IIABM a pu délibérer à cette même date pour fixer le montant de la participation financière de chaque département. Pour mémoire, les dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'Institution sont réparties comme suit : Ariège 50 %, Aude 25 % et Haute-Garonne 25 %. Le montant dû par les Conseils départementaux est ensuite calculé en déduisant pour chaque département :

- les recettes de ventes d'eau d'irrigation qui y ont été réalisées, soit environ 132 000 € pour la Haute-Garonne ;
- une subvention de l'Agence de l'Eau portant sur le soutien d'étiage de l'Hers Vif qui est proratisée selon le quota des volumes de chaque département sur ce cours d'eau, soit 15 000 € pour la Haute-Garonne.

La participation 2021 du Conseil départemental s'élève à 190 411,21 €, en hausse de 10 % par rapport à 2020 (170 800 €) mais très proche de 2019. Ces évolutions interannuelles résultent essentiellement des variations hydro-climatiques qui ont une incidence sur les besoins d'eau pour l'irrigation et sur la possibilité d'avoir une production hydroélectrique en période de hautes eaux.

Le vote de cette participation du Département est l'occasion de rendre compte des principaux faits marquants de l'IIABM pour l'année 2021 :

- L'étiage 2021 sur le bassin de l'Ariège a été marqué par une entrée précoce du fait des faibles précipitations observées de février à juin. Dans ce contexte, des lâchers anticipés ont été décidés dès le 17 juin (au lieu du 1^{er} juillet, qui est la date réglementaire de démarrage du soutien d'étiage). Les déstockages ont été progressifs et importants, avec notamment un mois d'août particulièrement sec. Ainsi, au 31 octobre, le volume résiduel en stock était de 17,5 millions de m³ (29 %), soit très légèrement en dessous de la réserve interannuelle. Dans ces conditions, il n'a pas été possible de mettre à disposition des volumes d'eau sollicités par le SMEAG pour le soutien d'étiage de la Garonne.

- L'année 2021 est la première année d'exécution du marché pour la gestion technique et l'exploitation du barrage de Montbel passé avec le groupement SMDEA (mandataire) / SARL 2EI (cotraitant 1) / CACG (cotraitant 2), pour un montant annuel de 441 929 € TTC sur une durée de 4 ans.

- S'agissant du projet de sécurisation du remplissage de la retenue de Montbel, les études préalables ont été poursuivies durant l'année 2021. Pour mémoire, ce projet consiste à dériver une partie des eaux du Touyre pour compléter le remplissage de la retenue de Montbel actuellement assuré par une dérivation des eaux de

l'Hers-Vif. Cette opération, placée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Ariège, doit permettre de sécuriser les usages existants de la retenue de Montbel et de garantir 5 millions de m3 pour le soutien d'étiage de la Garonne (protocole de 2017 entre l'Etat, l'Agence de l'Eau et les trois départements membres de l'IIABM). Un point d'avancement du projet a été réalisé lors du comité de pilotage en juillet 2021 : l'inventaire faune-flore est terminé et la valeur du débit minimum biologique du Touyre a été validée collectivement. La réalisation de l'avant-projet s'engagera début 2022, suivi de la rédaction puis du dépôt des dossiers réglementaires pour instruction par les services de l'Etat.

- Par délibération du 28 mai 2021, le Conseil d'administration a approuvé la promesse de bail de 30 ans pour un montant annuel de 30 000 € passé avec la société COUCOO. Cette société porte un projet de « site touristique en pleine nature » composé de 25 hébergements, au bord de la partie de la retenue à niveau constant, sur le foncier de l'IIABM et de la commune de Montbel. Une partie de ces fonds sera affectée par l'IIABM à un plan de gestion environnemental.

- Le nouveau Conseil d'Administration a été installé le 28 octobre dernier. Mme Nicole QUILLIEN a été renouvelée à la Présidence de l'Institution ; M. Gilbert HÉBRARD est désormais Vice-président ; MM. Pascal BOUREAU et Jean-Michel FABRE sont les deux autres représentants du Conseil départemental dans l'Institution.

- Le budget primitif, voté le 22 janvier 2021, a été établi sur un équilibre de fonctionnement à hauteur de 2 157 822 € (en hausse de 3,4 % par rapport au budget primitif 2020) et un équilibre en investissement à hauteur de 903 322 €.

Je vous propose de verser une participation 2021 à l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel à hauteur de 190 411,21 €.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Les crédits nécessaires seront à prélever sur la ligne suivante :

Chapitre 65 – Article 65612

Programme DEDBE01004 – Enveloppe 103878

Code Gestionnaire 41BE – Code Utilisateur 41BEBE

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental